



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-70

ISBN 0-660-61846-X

Secrétariat du Conseil du Trésor
Budget des dépenses 2002-2003
Un Rapport sur les plans et les priorités

Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor

Table des matières

Partie I : Messages	i
A. Message de la présidente.....	i
B. Message du secrétaire.....	ii
Partie II : Raison d'être	4
Partie III : Résultats stratégiques	6
A. Gérance	7
B. Gestion des ressources humaines	12
C. Amélioration du service.....	16
D. Administration du Secrétariat.....	19
Partie IV : Organisation	21
A. Organisation du Secrétariat	21
B. Secteurs d'activité approuvés.....	22
C. Dépenses prévues.....	23
D. Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité	24
Partie V : Annexes	25
Annexe 1 : Sommaire des paiements de transfert du conseil de gestion.....	25
Annexe 2 : Précisions sur les programmes de paiements de transfert	26
Annexe 3 : Provenance des recettes disponibles et des recettes non disponibles du conseil de gestion	27
Annexe 4 : Coût net du Programme du conseil de gestion pour 2002-2003	28
Annexe 5 : Enjeux horizontaux et collectifs qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale	29

Partie I : Messages

A. Message de la présidente

Il y a maintenant deux ans que j'ai déposé le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, qui expose la vision du gouvernement à l'égard de la gestion moderne. Ce document définit le rôle et les responsabilités du Conseil du Trésor en sa qualité de conseil de gestion du gouvernement ainsi que ceux des ministères et organismes fédéraux. Notre détermination à atteindre les objectifs énoncés dans ce cadre de gestion demeure inébranlable, comme en témoigne ce Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003.



Afin d'atteindre ces objectifs, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaillera en étroite collaboration avec les ministères et organismes à la réalisation d'activités axées sur la gestion publique, comme la poursuite de la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur. En outre, de concert avec le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, il travaillera à la réforme du cadre de gestion des ressources humaines du gouvernement afin de l'adapter aux réalités du XXI^e siècle. Enfin, le Secrétariat modifiera son approche en ce qui a trait à l'amélioration et la prestation des services et continuera les travaux sur l'initiative Gouvernement en direct de façon à respecter la nouvelle date cible de 2005.

Voici donc un aperçu des activités qui se dérouleront tout au cours de l'exercice 2002-2003 au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Je vous invite à poursuivre votre lecture du présent document, qui vous éclairera sur les engagements que le Secrétariat a pris envers la population canadienne et le Parlement afin d'améliorer l'administration publique, de sorte qu'elle réponde aux besoins des citoyens de ce pays.

Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor

B. Message du secrétaire



Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) s'apprête à mettre à profit au cours du prochain exercice les réalisations importantes des 12 derniers mois. À titre de conseil de gestion du gouvernement, nous avons élaboré des cadres et politiques clés qui portent sur la fonction de contrôleur, les ressources humaines et la prestation des services. Nous avons obtenu des fonds dans le récent budget pour poursuivre la mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct (GED). En outre, nous avons aidé les ministères et organismes à trouver et à obtenir les ressources dont ils avaient un besoin pressant pour instaurer les mesures de sécurité du gouvernement.

Conformément à l'engagement qu'il a pris dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, le Secrétariat continuera de jouer un rôle décisif dans la gestion des dépenses et de collaborer avec les ministères et les organismes à l'élaboration et à l'adoption de politiques et de pratiques exemplaires. Nous mettrons aussi l'accent sur la surveillance et la présentation des résultats obtenus par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat s'emploie à harmoniser ses ressources avec l'engagement qu'il a pris de promouvoir l'innovation et d'améliorer les services à la population canadienne. À la suite d'un projet pilote réussi, la responsabilité du réseau Service Canada a été cédée à Développement des ressources humaines Canada et à Communication Canada. De plus, afin de renforcer les liens cruciaux entre le programme d'amélioration des services et le GED, le Secrétariat a entrepris de regrouper des volets de ce programme à la Direction du dirigeant principal de l'information. Enfin, le Programme d'infrastructures dont nous avons la responsabilité relèvera dorénavant du cabinet du vice-premier ministre.

Le nouvel exercice sera aussi une année de transition puisque le Secrétariat se prépare en vue de la mise en œuvre des recommandations que formulera le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, formé par le Premier ministre en avril 2001 et des modifications législatives que ce groupe pourrait proposer. D'autres modifications sont également prévues afin d'améliorer encore plus la gestion des ressources humaines. Nous y parviendrons dans la mesure où nous réussirons à attirer et à maintenir en poste les gens de talent dont nous avons besoin et à créer un milieu de travail où l'effectif est valorisé et dispose des outils nécessaires pour obtenir d'excellents résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

C. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

À ma connaissance, le présent rapport décrit fidèlement les plans et les priorités du Secrétariat et il est :

- conforme aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003;
- complet et exact;
- fondé sur des systèmes d'information et de gestion fiables.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), sur laquelle s'appuie le présent document, a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Le secrétaire du Conseil du Trésor et
contrôleur général,

Frank Claydon

Partie II : Raison d'être

Le Conseil du Trésor et son Secrétariat visent l'excellence en gestion en mettant l'accent sur l'innovation, le service aux citoyens, les valeurs, les dépenses judicieuses et les résultats.

Le Conseil du Trésor est le comité du Cabinet qui est chargé de la gestion générale des ressources du gouvernement fédéral¹. Il est présidé par la présidente du Conseil du Trésor et se compose du ministre des Finances et d'autres ministres nommés par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat seconde le Conseil du Trésor. Il est dirigé par le secrétaire et contrôleur général, qui relève de la présidente du Conseil du Trésor.

En 1997, le Premier ministre a fait du Conseil du Trésor et de son Secrétariat le conseil de gestion du gouvernement. Le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, publié en 2000, décrit la façon dont le Conseil du Trésor et son Secrétariat collaborent avec les ministères et les organismes à l'amélioration des pratiques de gestion dans l'administration fédérale. En particulier, le conseil de gestion s'applique à promouvoir une fonction publique qui est axée sur les citoyens, gérée selon les valeurs professionnelles et éthiques les plus élevées, centrée sur les résultats et déterminée à dépenser judicieusement de façon à optimiser l'argent des contribuables.



Le Secrétariat soutient le Conseil du Trésor et le gouvernement en :

- donnant des avis et des recommandations au Cabinet et aux organismes centraux à propos de la gestion des dépenses publiques;
- prêtant main-forte aux ministères et aux organismes en ce qui concerne les politiques et les pratiques de gestion.

Ainsi, grâce à son leadership, le Secrétariat aide le gouvernement à réagir adéquatement aux changements d'ordre économique, aux transformations technologiques et aux nouvelles priorités du public de manière à offrir des programmes qui répondent davantage aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Le site Web, www.tbs-sct.gc.ca, renferme une foule de renseignements sur le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

¹ Les pouvoirs légaux du Conseil du Trésor émanent principalement de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur les immeubles fédéraux*, de la *Loi sur les langues officielles*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Le diagramme suivant illustre le cadre de planification stratégique du Secrétariat, lequel appuie *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.



La prochaine partie du rapport expose en détail les ressources, les activités et les résultats se rapportant à chacun des trois résultats stratégiques du Secrétariat.

Partie III : Résultats stratégiques

L'information est présentée de façon différente dans le RPP de cette année. D'abord, elle est structurée d'après les trois principaux résultats stratégiques qui témoignent des activités que le Secrétariat réalise en collaboration avec les autres ministères et organismes pour le bénéfice des Canadiens et des Canadiennes. Ensuite, conformément au document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, elle dénote l'importance croissante que le Secrétariat attache à son rôle de conseil de gestion.

Le présent RPP fait ressortir **trois résultats stratégiques** :

- la saine gestion publique des ressources fédérales;
- une fonction publique moderne, efficace et bien gérée;
- la prestation des services axée sur les citoyens.

Afin d'obtenir de tels résultats, le Secrétariat veille, en collaboration avec les ministères et les organismes, à ce que des ressources suffisantes soient affectées aux programmes jugés essentiels au bien-être de la population canadienne. Parmi ses principales initiatives figurent la modernisation de la gestion des ressources humaines, ce qui nécessitera l'adoption de nouvelles approches et la mise en œuvre du Gouvernement en direct selon les délais annoncés dans le budget de décembre 2001.

Comme les autres ministères et organismes, le Secrétariat doit s'adapter aux changements qui surviennent dans son environnement externe aussi bien que dans son environnement interne et c'est pourquoi il s'affaire à recentrer ses activités. L'importance accrue qu'il accorde à l'élaboration de politiques et à la gestion des dépenses l'entraîne à limiter sa participation à l'exécution et à la coordination des programmes. À mesure que se présenteront de nouveaux défis et de nouvelles priorités, le Secrétariat continuera d'examiner la nature et la portée de ses activités et de les modifier en conséquence.

Des renseignements sur l'administration du Secrétariat sont également présentés dans ce rapport.

A. Gérance

La saine gestion publique des ressources fédérales

	(en milliers de dollars)			
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Activités du Secrétariat	43 450	42 817	35 888	32 379
Équivalents temps plein	391	384	342	306
Fonds gérés par l'administration centrale ¹	1 816 326	1 967 735	2 087 627	2 214 122
Dépenses prévues	1 859 776	2 010 552	2 123 515	2 246 378

1. Comprend les assurances de la fonction publique (crédit 20), le crédit pour éventualités du gouvernement (crédit 5), qui sert à couvrir les déficits salariaux et les sommes virées temporairement aux ministères à titre de financement provisoire ainsi que les initiatives pangouvernementales (crédit 10), comme la modernisation de la fonction de contrôleur, la vérification interne et l'évaluation des programmes.

Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que le gouvernement leur en offre pour leur argent. Les activités de gestion des ressources du Secrétariat ont justement pour objectif premier de veiller à ce que les programmes et services fédéraux soient durables et conformes aux priorités du gouvernement et à ce qu'ils produisent les résultats escomptés.

Le Secrétariat aide le Conseil du Trésor à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'affectation et la réaffectation des ressources. Il surveille la gestion des ressources et effectue à cet égard des analyses par programme, par ministère et par secteur. Et il fait en sorte que la gestion des ressources soit intégrée aux prises de décisions et à l'établissement des priorités du gouvernement. En outre, la vision élaborée pour le conseil de gestion a amené le Secrétariat à assumer deux nouvelles responsabilités :

- jouer un rôle de chef de file dans le développement de systèmes d'information et dans l'intégration des données financières et non financières sur le rendement à la prise de décisions;
- jouer un rôle de chef de file et d'expert dans l'établissement d'un programme pour améliorer les pratiques de gestion et de surveillance dans les ministères et organismes fédéraux.

La fonction moderne de contrôleur vise à renforcer la gestion des ressources et à améliorer la prise de décisions en mettant l'accent non plus sur l'aspect financier mais sur une perspective de gestion plus vaste. L'étape pilote de cette initiative clé ayant été

réalisée avec succès, le Secrétariat est en train de prendre les mesures requises pour la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur dans toute l'administration fédérale. Au cours des prochaines années, quelque 105 ministères et organismes élaboreront des programmes exhaustifs et mesurables d'amélioration de la gestion en fonction de l'analyse de base qu'ils ont effectuée. En raison de sa portée, la modernisation de la fonction de contrôleur est au cœur de la gestion axée sur les résultats et engendre le changement de culture nécessaire pour imprégner dans toutes les activités de gestion les engagements énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Le Secrétariat élabore actuellement des cadres et des politiques dans divers domaines, comme la gestion financière, les acquisitions et la gestion des biens, la gestion de l'information et la sécurité. Il travaille aussi en équipe avec les ministères et les organismes afin d'établir et de déposer au Parlement le [Budget des dépenses](#) et les [Comptes publics du Canada](#).

Les ressources fédérales sont affectées selon les priorités du gouvernement

L'évolution constante des priorités et des enjeux du gouvernement fédéral rend particulièrement difficile la répartition optimale des ressources entre les ministères et les programmes. Il importe de considérer les dépenses comme des investissements, de comprendre les risques et les compromis inhérents aux décisions et de reconnaître les liens qui existent entre les questions horizontales. Le Secrétariat analyse les options relatives à l'affectation des ressources afin de présenter aux ministres du Conseil du Trésor une perspective pangouvernementale, de susciter un débat éclairé de même que la prise de décisions judicieuses et de proposer des solutions novatrices qui se traduisent par une meilleure administration publique.

En outre, le Secrétariat examine et propose des moyens de faciliter l'affectation des ressources. Il adopte une perspective à long terme, cerne les enjeux et fonde ses recommandations sur une évaluation réaliste des changements susceptibles de se produire.

Le Secrétariat vise deux résultats :

- **Les ressources sont affectées et réaffectées de manière à concilier les besoins des programmes en vigueur et les priorités du gouvernement.**
- **Les plans de dépenses des ministères (le Budget des dépenses) traduisent les décisions du Conseil du Trésor relatives à l'affectation des ressources et les priorités du gouvernement, et ils sont déposés au Parlement en temps opportun.**

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Conseils aux ministères et aux organismes au sujet de la formulation de leurs demandes de crédits et de l'établissement de leurs plans de dépenses*
- ✓ *Recommandations à la présidente et aux ministres du Conseil du Trésor à propos des demandes de crédits des ministères et du dépôt des plans de dépenses*
- ✓ *Étude des nouvelles questions de portée générale à l'appui du processus d'affectation des ressources*

Pour déterminer s'il est parvenu à atteindre ces deux résultats, le Secrétariat surveillera le processus d'affectation des ressources et tiendra compte des commentaires de la présidente, des ministres du Conseil du Trésor et des ministères et organismes. Il veillera également à ce que les plans de dépenses des ministères soient en conformité avec les décisions du Conseil du Trésor et soient déposés au Parlement selon les délais et les critères de qualité qui ont été déterminés.

Les ressources fédérales sont utilisées de façon efficiente et efficace ainsi qu'avec prudence et probité

Les ressources fédérales mises à la disposition du Secrétariat servent principalement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des cadres institutionnels à l'intention des ministères et des organismes. Dans une large mesure, ces politiques et ces cadres ont trait à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, dont la mise en œuvre par tous les ministères et organismes sera commencée d'ici 2004. Dans ce contexte, le Secrétariat mettra en application les principes contenus dans le *Cadre de gestion intégrée du risque* ainsi que la *Politique sur la surveillance active* afin d'aider les ministères à garantir la saine gestion des ressources publiques en établissant un équilibre entre la marge de manœuvre dont ils disposent et les mécanismes de contrôle qu'ils doivent mettre en place. D'autres politiques clés, comme celles portant sur les paiements de transfert, la vérification et l'évaluation, lesquelles sont toutes récemment entrées en vigueur, seront appliquées à la grandeur de l'administration fédérale. Par ailleurs, afin de permettre à la fonction publique d'attirer et de maintenir en poste un effectif compétent, le Secrétariat dressera des plans de dépenses en ce qui concerne les régimes de rémunération, de retraite et d'avantages sociaux des employés.

Le Secrétariat vise le résultat suivant :

- **Les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor sont appliquées efficacement et convenablement dans toute l'administration fédérale.**

Le Secrétariat saura qu'il y est parvenu lorsqu'il constatera que les ministères et organismes comprennent et appliquent mieux les politiques du Conseil du Trésor; adoptent les pratiques exemplaires; surveillent et évaluent convenablement leurs activités; se servent de l'information ainsi recueillie pour combler les lacunes.

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Examen et mise à jour des politiques, ainsi que prestation de conseils dans les secteurs de la gestion financière, des acquisitions, des biens immobiliers, de la gestion des biens et de la comptabilité publique*
- ✓ *Leadership et appui aux ministères et aux organismes pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion, incluant la gestion intégrée du risque, à mettre en valeur leur potentiel, à acquérir des connaissances, à apporter les modifications requises pour mettre en œuvre la fonction moderne de contrôleur et à faire le point de la situation*
- ✓ *Mise en œuvre de la Politique sur la surveillance active*

L'obligation de rendre compte des résultats dans toute la fonction publique est clairement définie, et les engagements et résultats clés sont rendus publics

Les Canadiens et les Canadiennes ont le droit fondamental de connaître l'utilisation qui est faite de leurs impôts et les résultats qui en découlent. C'est pourquoi l'un des éléments clés de la philosophie du conseil de gestion est l'obligation de rendre compte au Parlement et à la population canadienne. La communication de renseignements sur les résultats permet en outre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux comprendre et de façonner la politique publique.

Le Secrétariat continuera de jouer un rôle de chef de file en améliorant de la qualité de l'information présentée dans le Budget des dépenses (y compris les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement) et les Comptes publics du Canada afin d'aider les parlementaires à prendre des décisions éclairées. À cette fin, il cherchera notamment à mettre en corrélation de manière plus étroite les ressources affectées aux programmes et les résultats escomptés. La présidente continuera de déposer au Parlement **un rapport** qui donne un aperçu de la qualité de vie au Canada, mesurée par des indicateurs sociaux et économiques précis, et qui met en relief bon nombre des programmes et initiatives du gouvernement fédéral qui y contribuent.

Le Secrétariat vise deux résultats:

- **Les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada sont établis et présentés au Parlement de façon appropriée et en temps opportun.**
- **Les ministres du Conseil du Trésor, les parlementaires et les décideurs ont à leur disposition des renseignements pertinents et opportuns sur le rendement de tous les ministères et organismes fédéraux.**

Le Secrétariat saura qu'il y est parvenu si les commentaires des parlementaires et des ministères sont positifs, si les états financiers vérifiés et les Comptes publics du Canada sont déposés en temps opportun, et s'il constate une amélioration de l'information sur le rendement dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Conseils offerts à la présidente et aux ministres du Conseil du Trésor, leadership et appui aux ministères et aux organismes en ce qui a trait à la comptabilité publique et aux résultats, à la planification, aux rapports, à la responsabilisation ainsi qu'à l'établissement et au dépôt des états financiers*
- ✓ *Établissement du rapport annuel de la présidente au Parlement*
- ✓ *Examen de la politique relative à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation*

Adresses Internet utiles où l'on peut consulter les rapports et les documents d'orientation du Conseil du Trésor :

- [Le rendement du Canada 2001](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/01/cp-rc_f.html) (www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/01/cp-rc_f.html)
- [Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels 2000-2001](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/Acc&priv/00-01/ati-aiprp_f.html) (www.tbs-sct.gc.ca/report/Acc&priv/00-01/ati-aiprp_f.html)
- [Rapport annuel au Parlement 2001 – Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/CROWN/01/cc-se-01_f.html) (www.tbs-sct.gc.ca/report/CROWN/01/cc-se-01_f.html)
- [Carrefour de la fonction moderne de contrôleur](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.asp) (www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.asp)
- [Vérification interne](http://www.tbs-sct.gc.ca/vi/accueil.asp) (www.tbs-sct.gc.ca/vi/accueil.asp)
- [Évaluation](http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/home_accueil_f.asp) (www.tbs-sct.gc.ca/eval/home_accueil_f.asp)
- [Gestion du risque](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RiskManagement/siglist_f.html) (www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RiskManagement/siglist_f.html)
- [Une gestion axée sur les résultats](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/rma_f.html) (www.tbs-sct.gc.ca/rma/rma_f.html)

B. Gestion des ressources humaines

Une fonction publique moderne, efficace et bien gérée

(en milliers dollars)				
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Activités du Secrétariat ¹	87 403	65 813	64 569	58 668
Équivalents temps plein	466	365	346	330
Fonds gérés par l'administration centrale ²	—	14 805	—	—
Total des dépenses prévues	87 403	80 618	64 569	58 668

1. L'écart entre les prévisions établies pour 2001-2002 et les dépenses prévues des années ultérieures s'explique principalement par la réduction du financement accordé pour la réalisation d'initiatives pangouvernementales dont la durée est limitée. Des ressources additionnelles seront demandées dans le Budget supplémentaire des dépenses pour la modernisation de la gestion des ressources humaines.
2. Fonds destinés aux ministères et aux organismes pour la réalisation d'initiatives pangouvernementales.

Afin d'obtenir de bons résultats pour les Canadiens et les Canadiennes et d'être en mesure de conseiller les ministres, il faut pouvoir compter sur les compétences et le dévouement des employés ainsi que sur le leadership des gestionnaires et des cadres supérieurs. Le Secrétariat joue à cet égard un rôle de premier plan puisqu'il appuie la saine gestion des ressources humaines dans le secteur de la fonction publique dont le Conseil du Trésor est l'employeur. À cette fin,

- il élabore les politiques générales qu'appliquent les gestionnaires dans l'administration de leur organisation et qui portent, par exemple, sur l'apprentissage, le bien-être en milieu de travail et l'équité en emploi;
- il négocie avec les agents négociateurs de la fonction publique les conditions de travail des employés syndiqués et détermine la rémunération des employés exclus;
- il gère les divers régimes de pension de retraite et d'avantages sociaux offerts aux fonctionnaires;
- il appuie les gestionnaires des ministères en leur donnant des conseils à propos de la gestion des ressources humaines et en les aidant à renouveler la collectivité des ressources humaines.

Un projet de loi devrait être déposé au Parlement cette année afin de réformer le cadre législatif qui régit l'embauche, l'avancement, les recours et les relations patronales-syndicales dans la fonction publique et de préciser le rôle des institutions clés

dans la gestion des ressources humaines. À cet égard, le Secrétariat appuie le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, mis sur pied par le Premier ministre en avril 2001, en proposant des recommandations sur ces questions. Il profite également de l'occasion pour revoir ses propres politiques et pratiques, en conformité avec *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, pour s'assurer qu'elles favorisent l'excellence dans la gestion des ressources humaines.

L'effectif est productif et viable, et il reflète la diversité de la population canadienne qu'il sert

Bien que la Commission de la fonction publique du Canada soit responsable de la dotation et de l'application du principe du mérite, le Secrétariat offre son appui constant afin de relever les défis de la recherche d'un personnel diligent et compétent. Par exemple, ses politiques et ses programmes relatifs à l'équité en emploi et aux langues officielles offrent aux Canadiens et aux Canadiennes de toutes origines la possibilité de servir les citoyens.

En 2001-2002, le Secrétariat a pris la responsabilité du Réseau du leadership. Le Réseau appuie le recrutement, le perfectionnement et l'avancement de sous-ministres adjoints comme futurs chefs de file de la fonction publique. Il appuie également les réseaux d'intérêts communs à l'échelle du gouvernement, lesquels favorisent le développement de valeurs communes.

De plus en plus, les occasions d'apprentissage et de perfectionnement que la fonction publique offre à ses employés tout au long de leur carrière auront une grande incidence sur nos niveaux de productivité et sur notre capacité d'aller chercher et de conserver notre part des employés les plus talentueux et créatifs que le Canada a à offrir. Cette année, le Secrétariat devrait proposer une nouvelle politique sur l'apprentissage continu dans la fonction publique.

Le Secrétariat vise deux résultats :

- **Une fonction publique qui reflète les valeurs et la diversité de la société canadienne.**
- **L'organisation de l'effectif, la rémunération, les avantages sociaux, les conditions de travail, les occasions d'apprentissage et les autres possibilités offertes aux employés répondent aux besoins changeants des ministères et des organismes.**

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Promotion de l'équité en emploi grâce à l'initiative Faire place au changement*
- ✓ *Examen et modernisation des programmes de leadership et de perfectionnement des employés*
- ✓ *Réforme de la classification*
- ✓ *Mise en application d'une nouvelle politique d'apprentissage continu pour la fonction publique*

Pour déterminer s'il y est parvenu, le Secrétariat analysera, entre autres choses, les données démographiques sur les employés obtenues au moyen d'enquêtes et de sondages,

les rapports sur l'équité en emploi et les langues officielles et les données sur les ressources humaines tirées de rapports ministériels, tels que les rapports sur les plans et les priorités et les rapports sur le rendement.

Le milieu de travail est sain et habilitant

La meilleure façon de parvenir à offrir un excellent service aux citoyens et au gouvernement est de maintenir un milieu de travail sain. D'après le sondage mené auprès des fonctionnaires en 1999, un milieu de travail sain est un milieu où les efforts et les réalisations sont reconnus, la collégialité et l'esprit d'équipe sont la norme et les gestionnaires aident les employés à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il s'agit aussi d'un milieu sûr, disposant de l'équipement approprié, accessible à tous et exempt de harcèlement et de discrimination.

Un milieu de travail sain se démarque également par des relations de travail efficaces. Conscient de l'importance d'entretenir des relations constructives avec les syndicats de la fonction publique, le Secrétariat a lancé plusieurs initiatives à cet égard. Par exemple, la convention collective que le Secrétariat a conclue avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada en 2001 lui a permis d'amorcer deux initiatives conjointes : un programme de formation syndical-patronal sur des sujets d'intérêt mutuel et une étude sur le recours à des emplois de durée déterminée dans la fonction publique.

Le Secrétariat vise deux résultats:

- **Un milieu de travail où les efforts, l'innovation, le travail d'équipe et les réalisations sont mis en valeur et récompensés, qui est sûr, qui dispose de l'équipement approprié et qui est propice au bien-être de l'employé.**
- **Les gestionnaires, les employés et leurs représentants entretiennent des relations productives, et les qualités de chef des employés de la fonction publique sont accentuées.**

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Amélioration de l'infrastructure de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI)*
- ✓ *Prestation électronique de renseignements et de services relatifs aux ressources humaines (Téléservices des RH)*
- ✓ *Réalisation du deuxième sondage auprès des fonctionnaires*
- ✓ *Actualisation de la politique sur les voyages*
- ✓ *Formation mixte patronale-syndicale sur le règlement des différends à l'amiable*

Le Secrétariat évaluera les progrès qu'il réalise à cet égard en surveillant et en analysant les résultats de sondages menés auprès des employés, les griefs présentés par les employés, les données sur les congés de maladie et d'autres indicateurs, ainsi que les rapports ministériels sur la santé et la sécurité au travail, et la contribution des ministères aux rapports institutionnels du Conseil du Trésor.

Adresses Internet utiles où l'on peut consulter [les rapports et documents d'orientation du Conseil du Trésor](#) :

- *L'équité en emploi dans la fonction publique fédérale – Rapport annuel 1999-2000* (www.tbs-sct.gc.ca/report/empequi/2000/ee-00_f.html)
- *Rapport annuel sur les langues officielles 2000-2001* (www.tbs-sct.gc.ca/report/OfLang/2001/arol-ralo_f.html)
- *Cadre de gestion des ressources humaines – Outil de référence à l'intention des gestionnaires, édition 2001* (www.tbs-sct.gc.ca/hr-connexions-rh/sigs/framework/frame_f.html)
- *Votre source d'information en ressources humaines au gouvernement fédéral* (www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRXmenu_f.html)
- *Le Réseau du leadership* (http://www.leadership.gc.ca/menu_f.asp)

C. Amélioration du service

La prestation des services axée sur les citoyens

	(en milliers dollars)			
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Activités du Secrétariat ¹	26 431	14 679	13 505	13 354
Équivalents temps plein	190	125	123	122
GED ²	30 725	—	—	—
Équivalents temps plein	149	—	—	—
Total des dépenses prévues	57 156	14 679	13 505	13 354

1. L'écart entre les prévisions établies pour 2001-2002 et les dépenses prévues des années ultérieures s'explique principalement par les réductions suivantes : 4,187 millions de dollars pour Service Canada et l'Amélioration du service (31 ETP); 7,689 millions de dollars pour le Programme d'infrastructures (17 ETP) et 595 000 \$ pour les sociétés d'État (6 ETP), qui relèveront du Bureau du Conseil privé (BCP) à compter de 2002-2003.
2. Les niveaux de dépenses de l'initiative GED pour les années ultérieures n'ont pas été arrêtés de façon définitive et ne sont pas compris dans les dépenses prévues.

Le [discours du Trône de 2001](#) fait de l'initiative « Un Canada branché » une priorité et confirme l'engagement que le gouvernement a pris de développer et d'améliorer son infrastructure d'information.

En fin de compte, l'un des principaux éléments de notre mandat consiste à veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent les services fédéraux dont ils ont besoin, de la façon qu'ils préfèrent et dans la langue de leur choix. Conformément aux engagements énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le Secrétariat continuera d'exercer le leadership nécessaire pour améliorer l'accès des citoyens canadiens à un large éventail de services gouvernementaux et accroître leur satisfaction à l'égard de la qualité de ces services.

Quatre faits nouveaux importants amènent cependant le Secrétariat à ajuster son approche en matière de prestation des services :

- Maintenant que l'étape pilote a été achevée avec succès, le leadership opérationnel de l'initiative Service Canada sera dorénavant assuré par Développement des ressources humaines Canada et Communication Canada qui, en étroite collaboration avec le Secrétariat, veilleront au développement et à l'orientation futurs des guichets uniques de services et d'information auxquels les Canadiens et les Canadiennes ont accès par de multiples canaux.

- Des composantes du Programme d'amélioration des services sont maintenant complètement intégrées à Gouvernement en direct.
- La nouvelle politique sur les différents modes de prestation des services est sur le point d'être mise en œuvre.
- Suite à l'annonce faite par le Premier ministre le 15 janvier dernier au sujet du réaménagement des responsabilités dans l'administration fédérale, le Programme d'infrastructures, qui relevait du Conseil du Trésor, sera dorénavant la responsabilité du cabinet du vice-premier ministre.

Quel que soit le mode de prestation qu'ils utilisent, les citoyens sont assurés d'un accès pratique, sûr et homogène aux programmes et services gouvernementaux, dans la langue officielle de leur choix

Le Secrétariat collaborera avec plusieurs autres ministères et organismes pour assurer l'élargissement du réseau de guichets uniques aménagé partout au pays. À l'aide des fonds prévus à cette fin dans le dernier budget fédéral et de concert avec les ministères et les organismes, le Secrétariat continuera de diriger les travaux concernant GED. D'ici 2005, les renseignements et services clés du gouvernement seront accessibles en direct.

Le Secrétariat vise trois résultats :

- **Le gouvernement du Canada est en voie de devenir un utilisateur modèle des technologies de l'information et d'Internet : d'ici 2005, il sera le gouvernement le mieux branché au monde.**
- **Accès amélioré des Canadiens et des Canadiennes aux programmes et services fédéraux et présence accrue du gouvernement fédéral partout au pays grâce à la mise en œuvre de l'initiative Service Canada et à l'existence de programmes et politiques dans des domaines tels que les services téléphoniques, les communications gouvernementales, la coordination de l'image de marque, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.**
- **Amélioration des services offerts à la population canadienne dans les deux langues officielles grâce au renouvellement du programme et des politiques portant sur les langues officielles et à des campagnes d'éducation et de sensibilisation.**

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Examen et suivi des lignes directrices et des normes relatives au cadre stratégique de GI/TI dans toute l'administration fédérale*
- ✓ *Financement et suivi des projets phases du GED*
- ✓ *Conseils et outils pour la transformation des services en direct*
- ✓ *Vérification de la mise en oeuvre du Programme des langues officielles dans les institutions fédérales*

Le Secrétariat évaluera ses réalisations à cet égard de plusieurs façons. Il s'assurera d'abord que les citoyens ont accès plus rapidement, en direct, aux services du

gouvernement et que les ministères et organismes adoptent une infrastructure électronique commune. Il aura aussi recours à des sondages pour mesurer les progrès accomplis relativement à la mise en œuvre de la stratégie des guichets uniques de services et au service au public dans la langue officielle de son choix. Enfin, le Secrétariat analysera les données ayant trait à la satisfaction de la clientèle.

Les citoyens sont satisfaits de la qualité des services gouvernementaux qu'ils reçoivent par l'entremise d'organisations novatrices qui s'appliquent à les servir de façon rapide, courtoise, compétente et équitable

Le Secrétariat continuera de travailler en étroite collaboration avec les ministères et les organismes en vue d'adopter une approche exhaustive de la qualité du service qui est fondée sur les résultats, qui tient compte des priorités des citoyens et qui répond à leurs attentes ou les dépassent.

Le Secrétariat vise le résultat suivant :

- **Une amélioration marquée de la satisfaction des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des principaux services gouvernementaux d'ici 2005 grâce à l'exécution du Programme d'amélioration des services et à l'accroissement de l'efficacité organisationnelle.**

Exemples d'activités qui appuient cette priorité :

- ✓ *Programme de recherche sur les attentes et les priorités des citoyens*
- ✓ *Leadership de l'initiative d'amélioration des services : élaboration d'outils, de stratégies d'apprentissage et de pratiques exemplaires*

Le Secrétariat saura qu'il y est parvenu si les sondages révèlent que les citoyens canadiens sont satisfaits de la prestation des principaux services gouvernementaux et de la qualité de la langue dans laquelle les services leur sont offerts.

Adresses Internet utiles où l'on peut consulter [les rapports et les documents d'orientation du Conseil du Trésor](#) :

- [Gouvernement en direct](http://www.ged-gol.gc.ca/index_f.asp) (http://www.ged-gol.gc.ca/index_f.asp)
- [Le Gouvernement en direct et les Canadiens](http://www.gol-ged.gc.ca/rpt/gol-ged-rptpr_f.asp) (http://www.gol-ged.gc.ca/rpt/gol-ged-rptpr_f.asp)
- [Langues Officielles](http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/francais/index.html) (http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/francais/index.html)
- [Initiative d'amélioration des services](http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/sii-ias/home_f.shtml) (http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/sii-ias/home_f.shtml)

D. Administration du Secrétariat

(en milliers dollars)				
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Activités du Secrétariat	38 239	29 263	29 265	29 105
Équivalents temps plein	299	286	286	286
Fonds gérés par l'administration centrale ¹	—	10 000	10 000	10 000
Total des dépenses prévues	38 239	39 263	39 265	39 105

1. Représente les initiatives pangouvernementales qui n'ont pas encore été assignées à un secteur d'activité précis.

Le Secrétariat atteint ses objectifs tout en gérant ses activités conformément aux principes énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*

Faisant écho aux valeurs essentielles exposées dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, l'administration du Secrétariat est axée sur la saine gestion des ressources, sur la création d'une fonction publique moderne, efficace et représentative et sur l'amélioration constante du service à la clientèle. Les efforts requis pour la réalisation de cet objectif sont déployés dans le cadre de l'initiative de la modernisation de la fonction de contrôleur. Le Secrétariat s'est engagé à moderniser sa gestion, non seulement à titre d'organisme central mais aussi de ministère.

La saine gestion du Secrétariat commence par une planification stratégique et financière soignée, qui permet d'affecter les ressources en fonction des priorités, tout en y intégrant la gestion des risques. L'examen des niveaux de référence effectué à l'automne 2001 a permis de garantir que les ressources financières accordées à l'appui du programme d'action du Secrétariat correspondent bien aux priorités établies. En outre, grâce à sa [stratégie de développement durable](#), le Secrétariat est en mesure d'affecter ses ressources de manière à réduire le plus possible les effets néfastes de ses activités sur l'environnement. Enfin, les comités de la haute direction et les fonctions de vérification interne et d'évaluation qui ont été renforcées au cours de l'année dernière, permettent la responsabilisation à l'égard des résultats.

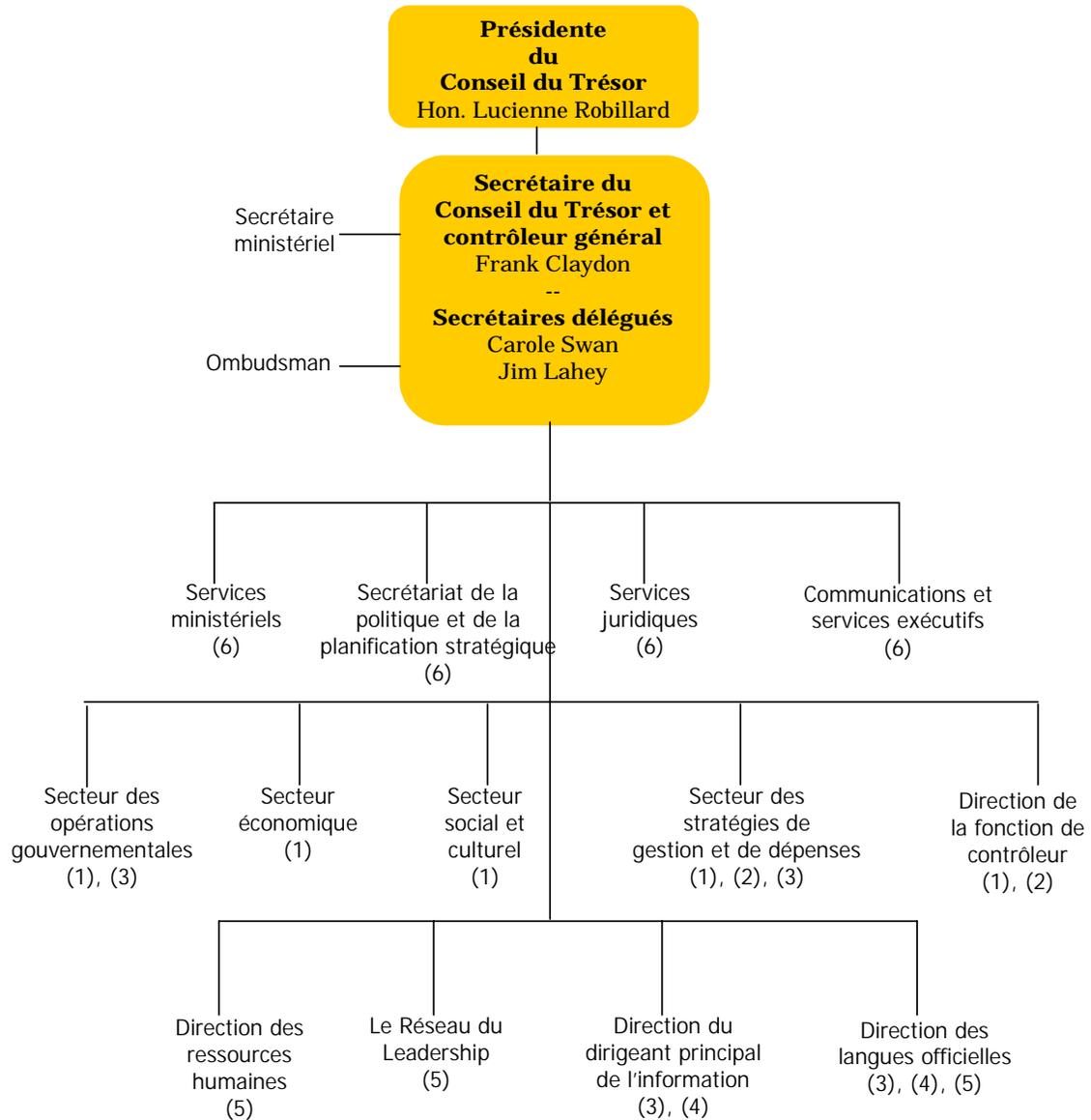
Le *Plan des ressources humaines pour le SCT*, publié à l'automne 2001, prévoit diverses mesures qui permettront au Secrétariat de devenir un lieu de travail exemplaire où l'effectif atteint les objectifs opérationnels, un lieu bien géré et diversifié, viable et efficace. La mise en œuvre de l'initiative de modernisation de la gestion des ressources humaines à la grandeur de l'administration fédérale devrait également contribuer à faire du Secrétariat un employeur de choix.

L'amélioration des services ministériels consiste à offrir au personnel du Secrétariat un milieu de travail sûr et habilitant, qui fournit des systèmes modernes de GI/TI, des services de bibliothèque et de relations avec les médias, des services juridiques, des services de communication et de sécurité ainsi que des locaux adéquats. Elle consiste également à veiller, à l'aide d'initiatives telles que le rôle de coordination exercé auprès des conseils régionaux, à ce que les ministères et organismes fédéraux soient bien informés des travaux qu'exécute le Secrétariat.

Partie IV : Organisation

A. Organisation du Secrétariat

Le site Web, www.tbs-sct.gc.ca/www/structure_f.html, renferme des renseignements supplémentaires sur l'organisation du Secrétariat.



* Les chiffres indiquent les obligations de rendre compte des secteurs d'activités (voir page 22)

B. Secteurs d'activité approuvés

- 1) Gestion et planification des dépenses – Affectation des ressources de l'État selon les priorités du gouvernement et le cadre financier.
- 2) Fonction de contrôleur – Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent l'information financière et non financière sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés.
- 3) Service et Innovation – Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens, qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes en matière d'amélioration des services et qui est déterminée à offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent.
- 4) Gestion de l'information et technologies de l'information – Des services gouvernementaux abordables, sûrs et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la gestion de l'information et des technologies de l'information.
- 5) Gestion des ressources humaines – Une fonction publique qui est axée sur les résultats et repose sur des valeurs, qui est représentative et vouée à l'apprentissage et qui est la meilleure au monde.
- 6) Administration des services ministériels – Des services ministériels efficaces pour aider tous les secteurs d'activité à atteindre leurs objectifs.

C. Dépenses prévues

Dépenses prévues du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Programme du conseil de gestion – Dépenses prévues

(en milliers de dollars)				
	Prévision ¹ des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses ²				
Activités du Secrétariat ³	229 478	157 491	145 718	134 874
Fonds gérés par l'administration centrale	1 933 326	2 109 540	2 214 627	2 341 122
Total	2 162 804	2 267 031	2,360,345	2,475,996
Moins les recettes disponibles ⁴	120 230	123 021	119 491	118 491
Total du Budget principal des dépenses	2 042 574	2 144 010	2 240 854	2 357 505
Redressements subséquents ⁵	—	1 102	—	—
Total des dépenses prévues	2 042 574	2 145 112	2 240 854	2 357 505
Moins les recettes non disponibles ⁶	8 400	8 500	8 500	8 500
Plus le coût des services reçus gratuitement ⁷	10 508	13 120	13 239	13 364
Côût total	2 044 682	2 149 732	2 245 593	2 362 369
Équivalents temps plein³	1 495	1 160	1 097	1 044

1. Comprend le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses de 2001-2002 ainsi que des virements provenant du crédit 10 (initiatives pangouvernementales) et du crédit 15 (conventions collectives).
2. Les chiffres reflètent le transfert au BCP, en 2002-2003, des responsabilités relatives aux infrastructures et aux sociétés d'État.
3. L'écart entre les prévisions établies pour 2001-2002 et les dépenses prévues des années ultérieures s'explique principalement par la réduction du financement accordé pour la réalisation d'initiatives pangouvernementales dont la durée est limitée. Des ressources additionnelles seront demandées dans le Budget supplémentaire des dépenses pour GED et l'initiative de modernisation de la gestion des ressources humaines. Les niveaux de dépenses prévus pour les années ultérieures reflètent également une réduction de 8,284 millions de dollars (23 ETP) attribuable au transfert au BCP des responsabilités relatives aux sociétés d'État.
4. Les recettes disponibles servent à couvrir les coûts que le SCT assume au nom d'autres ministères pour des initiatives à frais partagés comme le projet d'actualisation de la politique gouvernementale sur les voyages, la caisse de retraite du Compte de pension de retraite de la fonction publique (crédit 1) et les assurances de la fonction publique (crédit 20).
5. Comprend les redressements effectués aux niveaux de référence après le dépôt du Budget principal des dépenses pour le projet de recherche sur la rémunération.
6. Recettes tirées des droits de stationnement.
7. Comprend les services suivants reçus gratuitement : frais relatifs aux locaux (TPSGC), indemnisation des victimes d'accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada) et services juridiques (ministère de la Justice Canada).

D. Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Tableau de concordance entre la structure des secteurs d'activité en 2002-2003 et le cadre de planification stratégique proposé

Programme de conseil de gestion

Nouveaux résultats stratégiques / Anciens secteurs d'activité	Gérance	Ressources humaines	Amélioration du service	Administration du Secrétariat	Total
Gestion et planification des dépenses	767 314	—	—	123	767 437
Fonction de contrôleur	41 506	—	—	—	41 506
Service et Innovation	—	—	5 101	591	5 692
GI/TI	—	—	7 966	—	7 966
Gestion des ressources humaines	1 201 732	80 618	1 612	—	1 283 962
Administration des services ministériels	—	—	—	38 549	38 549
Total	2 010 552	80 618	14 679	39 263	2 145 112

Partie V : Annexes

Annexe 1 : Sommaire des paiements de transfert du conseil de gestion

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Contributions				
<i>GI/II</i>				
Contribution à l'Association canadienne de normalisation	10	—	—	—
<i>Gestion des ressources humaines</i>				
Programme de stages pour les jeunes	18 600	18 600	18 600	18 600
Total des contributions	18 610	18 600	18 600	18 600
Autres paiements de transfert ¹				
<i>Gestion des ressources humaines</i>				
Paiements versés aux victimes d'accidents du travail conformément au Régime de prestations de revenu versées aux survivants des employés de la fonction publique tués dans l'exercice de leurs fonctions	398	498	498	498
Régime d'indemnisation des conjoints d'attachés militaires canadiens	2	2	2	2
<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	40	30	25	20
Total des autres paiements de transfert	440	530	525	520
Total des paiements de transfert	19 050	19 130	19 125	19 120

1. Ces paiements étaient présentés comme des subventions au cours des exercices précédents.

Annexe 2 : Précisions sur les programmes de paiements de transfert

Programme de stages pour les jeunes

1. Objectif

Les stages de perfectionnement dans le secteur public fédéral sont conçus pour permettre aux jeunes d'accroître leur employabilité et d'acquérir l'expérience essentielle dont ils auront besoin pour obtenir un emploi.

2. Résultats prévus

Grâce au programme, on effectuera une juste répartition des places de stagiaire au Canada selon le taux de chômage des jeunes dans les provinces et territoires et la disponibilité des activités fédérales pouvant offrir des possibilités d'apprentissage intéressantes et diversifiées.

On permettra aux jeunes d'acquérir de l'expérience professionnelle de même que des compétences transférables qui contribueront à accroître leur employabilité.

Le programme offrira une chance accrue de réussite aux jeunes à risque ainsi qu'aux décrocheurs, aux chefs de famille monoparentale, aux jeunes autochtones et aux jeunes itinérants.

Il aidera aussi les participants à trouver un emploi ou à s'établir à leur compte après leur stage.

3. Indicateurs clés

Les places de stagiaire dans chaque province et territoire sont offertes et financées en fonction des taux de chômage des jeunes dans la province ou le territoire en question et de la présence des institutions fédérales.

Des places de stagiaire sont offertes et financées dans les secteurs ruraux (c'est-à-dire hors des régions métropolitaines) et les jeunes prennent part au programme.

Au moins 50 p. 100 des places de stagiaire sont réservées aux jeunes à risque.

Plus de 50 p. 100 des jeunes participants finissent leur stage et trouvent un emploi dans l'année suivant le programme ou reprennent leurs études.

La moitié des jeunes participants reçoivent un soutien supplémentaire de la Young Men's Christian Association (YMCA) qui donne notamment des conseils et de la formation en dynamique de la vie.

En tout, 30 p. 100 des jeunes participants se voient offrir la possibilité de suivre des ateliers.

Annexe 3 : Provenance des recettes disponibles et des recettes non disponibles du conseil de gestion

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
<i>Gestion des ressources humaines</i>				
Initiatives partagées	3 230	6 021	2 491	1 491
Assurances de la fonction publique	117 000	117 000	117 000	117 000
Total des recettes disponibles	120 230	123 021	119 491	118 491

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)				
	Prévision des dépenses 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Recettes tirées des droits de stationnement ¹	8 400	8 500	8 500	8 500
Total des recettes non disponibles	8 400	8 500	8 500	8 500
Total des recettes disponibles et non disponibles	128 630	131 521	127 991	126 991

1. Représente les droits de stationnement versés par les fonctionnaires dans des installations appartenant ou loués à l'État. Ces recettes sont versés directement dans le Trésor et ne peuvent servir à compenser les dépenses de fonctionnement.

Annexe 4 : Coût net du Programme du conseil de gestion pour 2002-2003

(en milliers de dollars)	
	Dépenses
Dépenses nettes prévues (budgétaire du Budget principal des dépenses et redressements selon le tableau Dépenses prévues)	2 145 112
<i>Plus les services reçus gratuitement</i>	
Locaux fournis par TPSGC	10 741
Indemnisation des victimes d'accidents du travail versée par Développement des ressources humaines Canada	—
Traitements et dépenses liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	2 379
	2 158 232
<i>Moins les recettes non disponibles</i>	8 500
Coût net du programme en 2002-2003	2 149 732

Annexe 5 : Enjeux horizontaux et collectifs qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale

Accès à l'information

En août 2000, la présidente du Conseil du Trésor et la ministre de la Justice ont annoncé la création du Groupe d'étude de l'accès à l'information. Ce groupe présentera dans un rapport final les résultats de son examen de tous les éléments du cadre d'accès à l'information, y compris la Loi, son règlement d'application et les politiques et procédures qui s'y rattachent. En partenariat avec le ministère de la Justice Canada, le Secrétariat examinera le rapport et ses recommandations et fera le suivi approprié.

Stratégie de développement durable

Le Secrétariat entreprend la deuxième année de la stratégie triennale de développement durable qu'il a déposée au Parlement le 14 février 2001. Il dispose maintenant d'un plan de travail détaillé dans lequel sont décrites les mesures et les activités qui lui permettront d'atteindre les objectifs suivants pendant la période de planification.

- *Faciliter la découverte de solutions et aider les ministères à atteindre leurs objectifs de développement durable.*

Le Secrétariat modifiera les politiques, les stratégies et les cadres existants ou en élaborera de nouveaux afin d'amener les ministères fédéraux à tenir compte des principes du développement durable dans leurs activités, à en respecter les objectifs et à améliorer la mesure du rendement. Par exemple, en 2002 et en 2003, le Secrétariat élaborera les éléments d'un cadre d'orientation, des lignes directrices et des pratiques exemplaires dans le domaine de la gestion des sites fédéraux contaminés. En outre, pendant cette période, il mènera à terme en collaboration avec les ministères l'initiative d'évaluation des sites contaminés fédéraux afin de dresser un inventaire des sites et d'évaluer les obligations qui s'y rattachent. Il collaborera également avec les ministères à la mise en œuvre d'une stratégie fédérale d'approvisionnement écologique.

- *Renforcer la capacité du Secrétariat de tenir compte du développement durable dans ses programmes et ses activités.*

En 2002 et en 2003, le Secrétariat élaborera et adoptera des stratégies de communication et aura recours, s'il y a lieu, à des activités d'apprentissage ou à des techniques de sondage et d'analyse pour sensibiliser davantage les employés aux engagements en matière de développement durable, afin d'en arriver à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

- *Réduire l'impact environnemental des activités du Secrétariat.*

Le Secrétariat misera sur les activités de communication axées sur les engagements pour sensibiliser également les employés à l'impact des activités actuelles sur l'environnement. Par exemple, il invitera ses employés à participer aux activités annuelles entourant la Journée de la terre et la Semaine de l'environnement, et continuera d'évaluer et de perfectionner ses programmes et pratiques afin d'améliorer la gestion des déchets solides, de la consommation d'énergie, des acquisitions, des substances toxiques et de sa flotte et d'en réduire l'impact sur l'environnement.

La stratégie de développement durable pour la période allant de 2001 à 2003 comprend un quatrième objectif qui consiste à accroître les investissements écologiques dans les infrastructures afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Toutefois, cet objectif et les activités s'y rattachant ne s'appliqueront plus au Secrétariat en raison du réaménagement des responsabilités dans l'administration fédérale, qui a été annoncé le 15 janvier 2002. Le Secrétariat examinera ces mesures de restructuration et les initiatives connexes afin d'évaluer leur effet cumulatif sur la stratégie de développement durable et il modifiera son plan de travail en conséquence.